



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

radars

Question écrite n° 99652

Texte de la question

M. René Rouquet interroge M. le ministre de l'intérieur sur l'éventuelle privatisation des radars embarqués dans des voitures de police banalisées. Il est prévu que la conduite de ces véhicules soit confiée à des sociétés privées ayant fait l'objet d'un agrément préalable de l'État à partir de janvier 2017 afin de rentabiliser ces voitures-radars qui ne circulent actuellement qu'une heure par jour en moyenne et afin de réaffecter des policiers et gendarmes à des tâches plus urgentes. Pour autant cette délégation partielle d'une mission régaliennne de l'État à un opérateur privé est étonnante car elle tend à privilégier la répression par rapport à la prévention et car elle peut faire craindre une dérive financière dans la mesure où un prestataire privé pourrait être susceptible de faire du zèle pour démontrer son efficacité et obtenir plus facilement le renouvellement de son agrément. Il voudrait donc savoir quelles seront les modalités de sélection et de rémunération de ces sociétés privées.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99652

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 octobre 2016](#), page 7928

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)